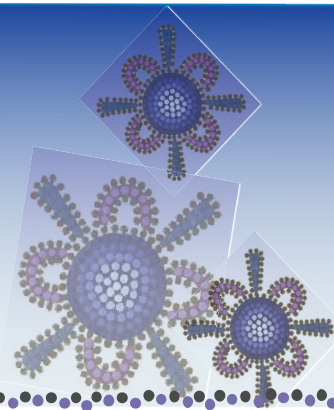


# Bulletin d'information



**Pensionnats Indiens - Mars 2008**

Vol.1, Édition 1



## Un mot de votre agent de liaison

Depuis août 2007, j'occupe à la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador le nouveau poste d'agent de liaison – Pensionnats indiens. Essentiellement, mon rôle est de faire le lien entre les survivants des pensionnats indiens, les différentes organisations autochtones et les différents gouvernements impliqués dans la Convention de règlement relative au Pensionnats Indiens (CRRPI).

Dans cet optique, il me fait plaisir de vous présenter ce premier bulletin qui touche la question des pensionnats indiens. Une page d'histoire qui nous semble méconnue, mais qui nous permet de saisir les opportunités de guérison et de travailler pour le mieux être de nos générations futures.

### Qu'est-ce que les Pensionnats indiens ?

Malgré que certains d'entre vous soyez peut-être déjà au courant de la question des pensionnats indiens, voici un petit survol historique.

À compter de 1874, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur les indiens, le Gouvernement fédéral jouait un rôle majeur dans l'optique de favoriser l'intégration des peuples autochtones à la grande société canadienne. Au Québec, il y a 10 institutions qui sont reconnues dans la convention de règlement. Cela n'empêche pas que d'autres institutions pourraient être ajoutées. Ainsi en partenariat avec des organisations religieuses, le Gouvernement fédéral exploitait ces institutions.

Toutefois, malgré des expériences positives dans les « Pensionnats Indiens » plusieurs autochtones ont subi des sévices physiques et sexuels, une perte d'identité, de la langue et des liens familiaux solides. La Commission royale sur les peuples autochtones relatent également le tragique héritage que le réseau des pensionnats a laissé à de nombreux anciens pensionnaires.

Tout compte fait, le 30 mai 2005 se signait entre le Gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations du Canada la Convention de règlement relative aux Pensionnats indiens. Après avoir satisfait aux exigences judiciaires, les survivants des pensionnats indiens peuvent faire une demande de Paiement d'expérience commune depuis le 19 septembre 2007 pour les survivants qui sont vivants ou décédés après le 30 mai 2005. On estime qu'il y a de 13 000 à 15 000 survivants Premières Nations pour la région du Québec et plus de 80 000 survivants au Canada.

De plus, la CRRPI comporte d'autres composantes tels le Processus d'évaluation indépendant, la Commission de vérité et de réconciliation et Commémoration. Je vous invite à parcourir ce bulletin ou bien à communiquer avec moi pour plus d'information.

Au plaisir...

Eric Duchesneau

Source partielle : Résolution des questions des pensionnats indiens Canada : [www.irsr-rqpi.gc.ca](http://www.irsr-rqpi.gc.ca)

## VISITEZ NOTRE SITE WEB

Visitez la nouvelle section sur les Pensionnats indiens dans l'onglet nouveauté des Services sociaux [www.cssspnql.com](http://www.cssspnql.com). Différents documents importants pour les travailleurs de première ligne s'y retrouvent.



N'hésitez pas à communiquer avec **Éric Duchesneau** par téléphone au **418 842-1540** ou par courriel à [educhesneau@cssspnql.com](mailto:educhesneau@cssspnql.com) pour des renseignements supplémentaires.



COMPOSANTES DE  
 LA CONVENTION DE RÈGLEMENT RELATIVE   
AUX PENSIONNATS INDIENS (CRRPI)

## 1. PAIEMENT D'EXPÉRIENCE COMMUNE (PEC)

À la suite d'une vérification, chaque ancien élève admissible ayant vécu dans un pensionnat indien qui présente une demande de PEC, recevra 10 000 \$ pour la première année de fréquentation, plus 3 000 \$ pour chaque année subséquente. Le paiement moyen est estimé à 28 000 \$ par individu.

Service Canada et le Bureau de résolution des questions des pensionnats indiens du Canada (RQPIC) sont fiduciaires et mandats pour livrer l'Offre de service sur le PEC.

Service Canada veillera à ce que les renseignements qui figurent dans le formulaire de demande soient aussi complets que possible et vérifiera les documents d'identité. Les demandes de renseignements manquants se feront au moyen de demandes écrites et de contacts personnels auprès des demandeurs.

Pour sa part, le RQPIC sera responsable de déterminer l'admissibilité.

Les anciens élèves peuvent présenter une demande :

- par la poste à un centre de traitement centralisé ou en personne par l'intermédiaire des services externes de Service Canada,
- en personne : en se rendant à l'un des 320 centres de Service Canada à travers le pays.

Chaque personne admissible a l'option de recevoir le paiement par la poste ou par dépôt direct.

***Il est important de noter qu'aucun avis juridique ou avocat est requis dans le cadre du PEC.***

Communiquez sans frais avec le service téléphonique du PEC : 1-866-699-1742

## 2. PROCESSUS D'ÉVALUATION INDÉPENDANT (PEI)

Le PEI s'adresse aux personnes ayant subi des abus dans les Pensionnats Indiens **ou dans d'autres institutions qui ne sont pas sur la liste des pensionnats indiens de la CRRPI.** Pour faire une demande, il est recommandé d'utiliser les services d'un avocat. Les frais de ce dernier seront couverts par la CRRPI.

Communiquez sans frais avec le service téléphonique du PEI : 1-866-879-4913

### 3. COMMISSION DE VÉRITÉ ET DE RÉCONCILIATION ET COMMÉMORATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux Pensionnats indiens, il y a également des fonds disponibles pour la mise en place d'activités individuelles, communautaires et nationales au niveau de la Commission de vérité et de réconciliation et de la Commémoration.

Le mandat de la **Commission de vérité et de réconciliation (CVR)** consiste à :

1. Reconnaître les expériences, les séquelles et les conséquences liées aux pensionnats;
2. Créer un milieu holistique, adapté à la culture et sûr pour les anciens élèves, et leurs familles et collectivités, quand ils se présentent devant la Commission;
3. Assister aux événements de vérité et de réconciliation, aux niveaux national et communautaire, et appuyer, promouvoir et faciliter de tels événements;
4. Sensibiliser et éduquer le public canadien sur le système des pensionnats et ses répercussions;
5. Repérer les sources et créer un dossier historique le plus complet possible sur le système des pensionnats et ses séquelles. Ce dossier doit être conservé et mis à la disposition du public, pour étude et utilisation future;
6. Préparer et soumettre aux parties à la Commission de la vérité et de la réconciliation, un rapport assorti de recommandations destinées au gouvernement du Canada, portant sur le système et l'expérience des pensionnats et présentant les

aspects suivants : historique, objet, fonctionnement et supervision du système des pensionnats, effets et conséquences des pensionnats (notamment les séquelles systémiques, les conséquences intergénérationnelles et les effets sur la dignité humaine) et les séquelles permanentes de ces pensionnats;

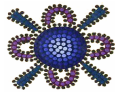
7. Appuyer la commémoration des anciens élèves des pensionnats et de leurs familles, conformément à la Directive sur la politique de commémoration (Annexe J de la Convention).

Quant à la **Commémoration**, elle consiste à reconnaître et faire connaître les torts qu'ont subi les anciens élèves des pensionnats, leurs familles et leurs communautés, faire la lumière sur les conséquences systémiques du régime de pensionnats et rendre hommage aux victimes. La commémoration peut comprendre l'érection de mémoriaux ou de structures commémoratives permanentes ou la restauration de ceux qui sont en place, la tenue de cérémonies ou d'autres projets.

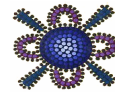
Demeurez vigilant, les critères et les formulaires pour soumettre une demande devraient être disponibles sous peu.



*Source partielle :*

*Résolution des questions des pensionnats indiens Canada : [www.irsr-rqpi.gc.ca](http://www.irsr-rqpi.gc.ca)*



## Autres ressources dans le cadre de la CRRPI



 Santé Canada	Health Canada	Votre santé et votre sécurité... notre priorité.	Your health and safety... our priority.	
<b>SERVICES DE SOUTIEN EN SANTÉ POUR LES ANCIENS ÉTUDIANTS DES PENSIONNATS INDIENS</b>				
PREMIÈRES NATIONS				
INUITS				
INDIENS NON INSCRITS				
MÉTIS				
NON-AUTOCHTONES				
Si vous avez fréquenté un pensionnat indien, vous pourriez être admissible à recevoir les services de soutien en santé suivants :				
<ul style="list-style-type: none"><li>• Counselling</li><li>• Soutien émotionnel</li><li>• Soutien culturel</li></ul>				
<b>1-877-583-2965</b>				



**PLANIFIEZ VOTRE AVENIR**

De l'information sur la gestion  
**des règlements relatifs  
aux pensionnats**

Service d'assistance  
canadienne aux organismes  
(SACO)

## Séances d'information sur la gestion financière personnelle

De plus, nous vous encourageons à organiser des sessions de formation en finances personnelles pouvant être offertes dans les communautés et dans les organismes des Premières Nations par le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO).

**Il est également possible d'offrir cette formation par visioconférence. Faites part de vos besoins à SACO !**

Contactez Madame Ariane Chenard au  
1-800-561-0687, poste 107

**[www.saco-ceso.com](http://www.saco-ceso.com)**

# LES FORMULAIRES

Les formulaires suivants sont disponibles dans les points de services de Service Canada, dans les sections formulaire des sites Internet de Service Canada au [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) et de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada au [www.irsr-rqpi.gc.ca](http://www.irsr-rqpi.gc.ca).

Voici le type de formulaire que vous pouvez trouver sur ces sites :

- Demande de paiement d'expérience commune

- Demande de paiement d'expérience commune par des représentants personnel légaux et des représentants de successions

- Demande de Processus d'évaluation indépendant

**Centre de traitement du PEC  
C.P. 8729  
Vic CRO - Station Principale  
706, rue Yates  
Victoria (C.-B.) V8W 3S3**

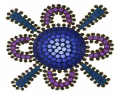
Voici l'adresse où envoyer vos documents pour une demande de Paiement d'expérience commune.

**Pour obtenir de l'information générale sur la convention de règlement, veuillez consulter aussi les sites Internet suivants ou composer le numéro sans frais : 1 800 O Canada (622-6232).**

[www.reglementpensionnatsindiens.ca](http://www.reglementpensionnatsindiens.ca)

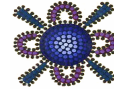
[www.afn.ca/residentialschools](http://www.afn.ca/residentialschools)





# Rencontre régionale

14 au 16 novembre 2007



Suite aux rencontres du groupe de discussion de la CSSSPNQL avec les différentes organisations autochtones et ses partenaires, se tenait à Québec la rencontre régionale à l'intention des porteurs de dossier « Pensionnats indiens » des communautés et des organisations des Premières Nations du Québec. L'objectif était de développer une compréhension commune de la Convention de règlement relative aux Pensionnats Indiens et de soutenir les Premières Nations du Québec dans la mise en œuvre de la CRRPI. Le rapport sera distribué sous peu et il sera également disponible sur notre site Web dans la section Pensionnats du secteur des Services Sociaux.

Nous vous invitons à organiser des rencontres avec les membres de votre communauté pour échanger sur le sujet.

De plus, pour les communautés qui étaient absentes ou pour celles qui ont des besoins particuliers, notre agent de liaison – Pensionnats indiens, Eric Duchesneau, est disponible sur demande pour se rendre dans les communautés, en personne ou par visioconférence.

## GRUPE DE DISCUSSION RÉGIONAL

De concert avec les communautés, les organisations autochtones et les différents partenaires provinciaux et fédéraux, la CSSSPNQL veille à maximiser les impacts positifs et à minimiser les impacts négatifs qui découlent de ce long processus. Pour ce faire, un groupe de discussion sur la question des pensionnats indiens a été mis sur pied. Différentes rencontres et appels conférence ont lieu régulièrement pour faire le suivi.

**Autre site web très intéressant : [www.lesenfantsdevenus.ca](http://www.lesenfantsdevenus.ca)**





# Sécurité publique



**D**epuis quelques semaines, les survivants reçoivent un montant d'argent relatif aux pensionnats indiens. Il est important de rester vigilant et de sensibiliser la population à communiquer avec la Sécurité publique de votre localité pour dénoncer toutes pratiques douteuses.

Dans ce sens, la CSSSPNQL a rencontré les Chefs de police des différentes communautés le 8 novembre 2007 à Québec pour leur expliquer la CRRPI, les différents programmes de la commission et les sensibiliser aux impacts de la mise en œuvre de la CRRPI.



## AJOUT DE PENSIONNAT

**Les décisions concernant les demandes d'ajout de pensionnats, faites avant le 19 septembre 2007, ont été rendues le 19 novembre 2007. Ces ajouts peuvent maintenant être consultés sur le lien suivant:**

[www.residentialschoolsettlement.com](http://www.residentialschoolsettlement.com)

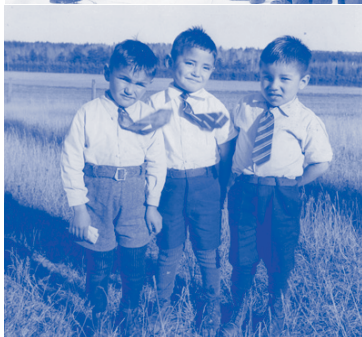
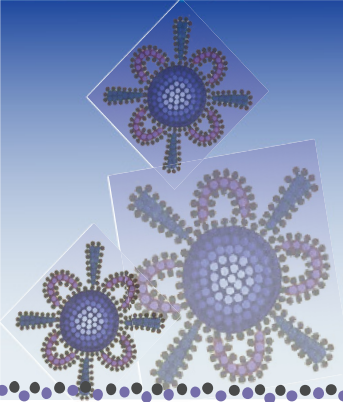
**Vous pouvez faire une demande d'ajout de pensionnat sur le site web en question ou bien par écrit à l'adresse suivante :**

Règlement des pensionnats, pièce 3-505,  
133 rue Weber nord, Waterloo, Ontario N2J 3G9

**Nous vous suggérons de joindre une lettre d'appui de votre Conseil de bande.**

### Voici la liste des pensionnats indiens du Québec inclus dans la CRRPI

Amos  
Fort George (St. Phillip's)  
Fort George (St. Joseph's Mission, Residence Couture, Ste-Thérèse de l'enfant de Jésus)  
Federal Hostels at George River  
Federal Hostels at Great Whale River (Poste-de-la-Baleine)  
Federal Hostels at Payne Bay (Bellin)  
Federal Hostels at Port Harrison (Inoucdjouac, Innoucdouac)  
La Tuque  
Pointe-Bleue (Mashteuiatsh)  
Sept-Iles (Notre Dame, Maliotenam)



**COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR**

**250, place Chef Michel Laveau, local 102  
Wendake, Québec, G0A 4V0**

**Téléphone : (418) 842-1540  
Télécopieur : (418) 842-7045**

**Courriel : [educhesneau@cssspnql.com](mailto:educhesneau@cssspnql.com)  
Site Internet : [www.cssspnql.com](http://www.cssspnql.com)**

**Conception et mise en page : Chantal Cleary, CSSSPNQL  
Rédaction : Eric Duchesneau, CSSSPNQL  
Révision : Élisabeth Sioui et Marjolaine Sioui, CSSSPNQL**